

# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN DU 19 JUIN 2018 A LA MAIRIE DE RUSSIN**

---

**Présents** M. Alain Hutin, Maire, Mme Suzanne Serafini, M. Olivier Favre adjoints  
  
Mmes Sylvie Desbaillet, Marcy Rossi, MM. Sébastien Delesderrier, Patrick Demuylder, Didier Frossard, Guy Julini, Claude Membrez, Daniel Sandmeier, Pierre-Alain Wohlers, conseillers municipaux

**Procès-verbal** Mme Marilène Demierre

=====

## **Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du 8 mai 2018
2. Informations de la mairie
3. Approbation des comptes de la Commune de Russin au 31 décembre 2017 – délibération
4. Approbation des crédits supplémentaires 2017 et des moyens de les couvrir – délibération
5. Approbation des comptes 2017 du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin – délibération
6. Rapport administratif et financier 2017
7. Assainissement de Verbois –délibération
8. Fixation dates des séances du conseil municipal
9. Divers

M. Alain Hutin ouvre la séance à 18.30 et souhaite une cordiale bienvenue aux membres du conseil.

### **1. Approbation du procès-verbal du 8 mai 2018**

Le procès-verbal de la séance du 8 mai 2018 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

### **2. Informations de la mairie**

#### **2.1 Sortie des aînés de Dardagny Russin le 17 mai 2018**

Nos aînés ont été enchantés de cette journée, notamment par la visite de Trajets Jardins, association qui aide les personnes en rupture ou au chômage ainsi que la montée au Salève en téléphérique avec repas au restaurant panoramique.

#### **2.2 Crèche Ô Vive**

Le bilan est très positif. Pour la rentrée 2018 / 2019, la crèche est quasiment complète, quelques plages horaires sont encore disponibles pour les 2 et 4 ans.

Concernant le Groupement, la secrétaire engagée à 20% a donné sa démission. Le groupement a décidé de confier la gestion des ressources humaines et la comptabilité en sous-traitance à l'association Amalthée/Service famille.

### **2.3. Restosco**

La facturation sera sous-traitée au SIACG d'août à décembre 2018. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la facturation sera effectuée via le portail du GIAP.

133 enfants sont inscrits au restaurant scolaire pour la rentrée du mois d'août 2018.

### **2.4 Ecole**

Pas d'ouverture supplémentaire de classe à Russin à la rentrée 2018/2019. Les deux classes seront en doubles degrés 1P/2P.

Pour répondre à un besoin suite aux dernières inscriptions scolaires, une rampe sera installée, côté préau, permettant l'accès à l'école à un enfant à mobilité réduite.

### **2.5 Infrastructure / transformation des locaux scolaires (Projet de règlement du Département de l'Instruction Publique)**

Le monde comme l'école subissent des changements. Suite à un projet de règlement et des nouvelles directives, les communes doivent mettre à disposition des locaux supplémentaires.

A la rentrée scolaire (août 2018), il va y avoir différents intervenants, comme : responsable socio-éducatif, infirmière, éducateur, enseignant spécialisé, psychologue, ces personnes seront partagées dans la zone du Mandement. Tant Dardagny que Russin ont fait savoir à M. Stéphane Zbinden, directeur des écoles du Mandement, que pour les petites communes cela est très compliqué de créer des locaux supplémentaires.

### **2.6 Cours de Piscine**

Les cours de piscine n'auront plus lieu à Satigny, seule une classe de 4P, sise à la Plaine, dont le transport sera organisé par l'Etat, se rendra à la piscine de Varembe.

### **2.7 Promotions**

Les promotions ont lieu le 30 juin à Dardagny. Par mesure écologique et d'un commun accord avec les membres du Conseil d'Etablissement (directeur, enseignants, APE etc) à l'unanimité des membres présents, il n'y aura pas de lâcher de ballon après la cérémonie. Rendez-vous est donné le même jour à 15h30 aux membres du conseil municipal à la salle polyvalente pour accueillir nos têtes blondes. Le rangement est convenu le dimanche à 10h00.

### **2.8 Repas estival – Dimanche 26 août 2018**

Le repas estival aura lieu dans la cour des immeubles de la fondation qui fêtent cette année leurs 20 ans.

Tout le conseil municipal et conjoints sont attendus le dimanche matin (l'horaire sera transmis en temps voulu), cuisine et installation seront faits le même jour. Au menu : taboulé/ tomates farcies froides au thon, poulets rôtis, pommes de terres et salade d'haricots, fromage et gâteau.

**Jeudi 23 août prochain à 19h00** : mise au point des derniers préparatifs pour le repas estival avec les conjoints.

## **2.9 Séance Firmenich procédure à suivre en cas d'incendie, émanations produits toxiques, etc**

Une séance d'information et d'échange en présence de l'entreprise Firmenich et du SIS a eu lieu le 29 mai dernier à Dardagny notamment sur la procédure à suivre en cas d'incendie, émanations de produits toxiques etc. Ces 50 dernières années, il n'y a pas eu d'incident de ce type, mais le risque zéro n'existe pas. L'entreprise Firmenich nous transmettra prochainement des brochures avec toutes les explications du plan d'urgence à suivre en cas d'incident.

## **2.10 Revêtement de la route du Mandement**

La direction générale du génie civil procèdera entre le 9 et le 13 juillet à la réfection du revêtement de la route du Mandement, sur le tronçon : chemin du Pré-Jonas / cimetière. La route sera fermée pendant les travaux et une déviation sera mise en place ainsi qu'une signalisation de chantier. Un tout-ménage sera distribué aux habitants de Russin.

Les marquages seront réalisés à la suite des travaux de reprofilage.

## **Chemins du Pré-Jonas**

Nous profitons des travaux de l'Etat pour refaire également l'enrobé du Pré-Jonas.

## **2.11 Chemin de la Croix-de-Plomb**

A la suite des travaux pour les CFF, l'entreprise a remis toute la route d'accès (dernier bout du chemin de la Croix-de-Plomb) en ordre. Un état des lieux a été fait.

## **2.12 Signalisation Route du Mandement**

Déplacement de 2 panneaux « Gare de Russin » et « Parking » sur le mât rallongé du panneau STOP au chemin Pré-Jonas.

## **3. Approbation des comptes de fonctionnement 2017 - délibération**

Les comptes définitifs sont présentés ainsi.

Les corrections demandées par la Surveillance des communes sur les amortissements comptabilisés en totalité ont été modifiés : comme la dépense du FIDU, en effet la délibération prévoit un amortissement sur 30 ans et non un amortissement complet de Fr 15'200.-- en 2017, de même que pour l'achat du camion pompier (amortissement sur 10 ans) et non un amortissement complet de Fr 64'438.-- et pour le groupement en faveur de la Jeunesse, le crédit total voté est de Fr 100'000.— comme le montant n'a pas été totalement utilisé, des écritures d'extourne ont été faites. D'autres écritures ont été reclassées. Concernant les actions BCGe ces dernières années les actions nominatives ont toujours été affectées au patrimoine administratif car elles ne pouvaient pas être revendues (sauf à une autre commune). La loi sur la BCGe a été modifiée avec toutefois la condition que les collectivités publiques détiennent la majorité du capital. Conformément à la loi, une convention doit être signée par les communes afin de déterminer les actions minimum que chaque commune doit obligatoirement détenir. La convention sera signée (ou vient d'être signée) entre les communes en 2018. Lorsque cette transaction sera effective (soit dans les comptes 2018) (une circulaire parviendra à ce sujet). Pour 2017, il y a lieu de laisser les actions figurant au patrimoine administratif dans le PA.

Toutes les modifications sollicitées par la Surveillance des communes ont été faites et plus aucune remarque ou observation n'étant demandée, M. Hutin lit la délibération qui est prise ainsi :

**Concerne : Délibération approuvant les comptes 2017**  
**Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du**  
**financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan**  
**2017**

Vu le compte administratif pour l'exercice 2017 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2017 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu la séance de la commission des finances du 24 avril 2018,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

**DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT**

**Par 9 VOIX POUR**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de 1'615'617.45 F aux charges et de 2'091'049.44 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 475'431.99 F.
3. D'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de 376'561.87 F aux dépenses et de 0.00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 376'561.87 F.
4. D'approuver le financement des investissements nets 2017 de 376'561.87 F par l'autofinancement à raison de 849'381.99 F au moyen de la somme de 208'950.00 F représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de 165'000.00 F et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 475'431.99 F. L'excédent de financement des investissements s'élève à 472'820.12 F.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 475'431.99 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de 16'266'995.91 F qui se compose de :

|   |                        |
|---|------------------------|
| - Patrimoine financier (natures 10 à 13)        | 10'554'036.59 F        |
| - Patrimoine administratif (natures 14 à 17)    | 5'712'959.32 F         |
| - Avances aux financements spéciaux (nature 18) | 0 F                    |
| - Découvert (nature 19)                         | 0 F                    |
| <b>Total de l'actif</b>                         | <b>16'266'995.91 F</b> |

et au passif un montant de 16'266'995.91 F qui se compose de :

|  |                        |
|--|------------------------|
| - Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)                    | -829'163.83 F          |
| - Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)                            | 836'000.00 F           |
| - Engagements envers des entités particulières (nature 23)                           | 0 F                    |
| - Provisions (nature 24)   | 1'696'917.68 F         |
| - Engagements envers les financements spéciaux<br>et les préfinancements (nature 28) | 110'651.40 F           |
| - Fortune nette (nature 29)  | 14'452'590.66 F        |
| <b>Total du passif</b>   | <b>16'266'995.91 F</b> |

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2017 à 2'400'000.00 F.

#### 4. **Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et des moyens de les couvrir - délibération**

N'ayant pas de remarques ou d'observation, M. Hutin lit la délibération suivante qui est prise ainsi :

**Concerne : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir**

Vu la séance de la commission des finances du 24 avril 2018,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

**DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT**

**Par 9 VOIX POUR**

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2017 suivants pour un montant total de 299 748,52 F.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

#### 5. **Approbation des comptes 2017 du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin - délibération**

Les conseillers ont reçu les comptes 2017 du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin ainsi qu'un projet de délibération.

Les comptes sont d'ores et déjà été acceptés par ledit Groupement intercommunal. La subvention devant revenir aux communes est en cours. La crèche fonctionne bien.

N'ayant pas de remarque ou d'observation, M. Hutin lit la délibération qui est prise ainsi :

**Objet : Approbation des comptes pour l'exercice 2017 du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin**

Vu l'art. 22, lettre d) et l'art. 23, alinéa 1) des statuts du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin ;

vu le rapport de la Société PKF Fiduciaire SA du 8 février 2018 ;

vu l'approbation dudit rapport par le groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin du 14 mars 2018;

sur proposition du Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Russin

**D E C I D E A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS SOIT PAR  
9 VOIX POUR**

D'approuver les comptes pour l'exercice 2017 du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin.

**6. Rapport administratif 2017**

Les conseillers municipaux ont reçu le rapport administratif 2017 avec remerciements à Mme Demierre pour ce travail.

**7. Assainissement de Verbois - délibération**

Suite à une demande d'autorisation de construction d'un hangar viticole qui viendrait en prolongement de celui existant sur la parcelle N°2802, l'Etat a approché la commune pour prévoir un plan d'écoulement qui reprendrait les eaux usées du Chemin de Serve en pompant les égouts au Chemin de Mauregard (fosse septique actuelle) pour les pousser jusque sur le chemin des Christophes dans la descente vers la gare.

Le propriétaire qui souhaite construire doit obtenir les servitudes de passage sur les terrains situés entre le sien et le raccordement au Chemin des Christophes et la commune devra obtenir celles entre le Chemin de Mauregard et la nouvelle construction.

Donc, dans un premier temps le conseil municipal n'a pas voulu entrer en matière pour ce projet.

Par la suite, la DGEau a approché à nouveau la commune et suite à des échanges nourris, l'Etat a finalement pris en charge l'étude de faisabilité et des coûts inhérents aux travaux ainsi que la partie des appels d'offre des mandats d'ingénieur civil et de réalisation. La commune a reçu une garantie écrite de la prise en charge par le FIA de :

- L'étude, les frais d'honoraires d'ingénieurs civils,
- Les travaux de réalisation de l'entier du projet
- Les montants inhérents aux servitudes (actes et indemnisations)

- Les intérêts de la somme empruntée
- L'entretien des installations.

La variante constructive retenue se compose de la réalisation d'une station de pompage au niveau de l'actuelle fosse septique et de la construction de la conduite de refoulement associée jusqu'au départ de la canalisation gravitaire à réaliser dans le cadre du projet de hangar agricole.

L'équipement de pompage et de refoulement pourra être totalement assurée par le FIA.

M. Hutin indique que pour la commune s'est une opération blanche, la commune est maître-d'œuvre de l'ouvrage. L'entretien des steppes est pris par le FIA. On ne devrait pas non plus recourir à l'emprunt.

M. Frossard demande à qui appartiendra par la suite le collecteur ? M. Hutin indique que cela revient à la commune et que l'entretien est assuré via le FIA.

N'ayant pas d'autre remarque ou observation, M. Hutin lit la délibération qui est prise ainsi :

#### **Annexe 14      Crédit de réhabilitation/création de réseaux secondaires d'assainissement (FIA)**

#### **Proposition du Maire relative à la construction d'un collecteur d'eaux usées permettant la 1<sup>ère</sup> étape de l'assainissement du hameau de Verbois**

Vu le plan régional d'évacuation des eaux (PREE) Allondon-Champagne approuvé par le Conseil d'Etat le 2 mai 2012 ;

vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de Russin par le Conseil d'Etat le 12 juin 2013 ;

vu la planification quinquennale communale remise au fonds intercommunal d'assainissement (ci-après : FIA) ;

vu la nécessité de construire un nouveau collecteur d'eaux usées pour desservir le hameau de Verbois afin que l'évacuation de ses eaux usées soit conforme à la législation applicable en matière de gestion de l'eau ;

vu le mandat confié au bureau sd ingénierie Genève SA, par la direction générale de l'eau, pour l'étude de faisabilité de ce projet d'assainissement ;

vu l'examen technique et financier du dossier effectué par le département du territoire (DT) et plus particulièrement de la direction générale de l'eau et la validation du projet par cette dernière ;

vu l'approbation du plan financier et la promesse d'octroi du financement par le Conseil du FIA des 13 décembre 2017 et 8 mai 2018 ;

vu le dépôt d'autorisation de construire en date du 18 mai 2017 (DD 110396) et la délivrance de celle-ci par le département du territoire (DT) ;

vu le devis général du 15 juin 2018 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),

sur proposition du Maire,  
le Conseil municipal

**DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT**

**PAR 9 VOIX POUR**

1. D'ouvrir au Maire un crédit de 270'000 F, dont à déduire la TVA récupérable au titre le d'impôt préalable de 26'000 F, destiné aux travaux de construction du collecteur gravitaire permettant la 1<sup>ère</sup> étape de l'assainissement du hameau de Verbois.
2. De prendre acte que la commune participe exclusivement au surcoût du projet d'équipement privé engendré par l'assainissement du hameau de Verbois selon les dispositions de l'article 73 de la loi sur les eaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de 244'000 F, à laquelle il y a lieu de déduire le prélèvement de 66'000 F sur le compte « taxes d'écoulement » auprès de l'Etat de Genève, soit un montant total net de 178'000 F qui sera amorti au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.
5. De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique n° 7206.4612.
6. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

**Devis général au 15 juin 2018**

|  |             |
|--|-------------|
| <b>1.a Travaux de Génie Civil - Projet équipement public</b>                     |             |
| Installations de chantier  | fr. 24'000  |
| Démolitions, canalisations, évacuation des eaux, chaussées et revêtements        | fr. 233'000 |
| <b>Total H.T</b>   | fr. 257'000 |
| <b>1.b Travaux de Génie Civil - Projet privé théorique</b>                       |             |
| Installations de chantier  | fr. 8'000   |
| Démolitions, canalisations, évacuation des eaux, chaussées et revêtements        | fr. 79'000  |
| <b>Total H.T</b>   | fr. 87'000  |
| <b>1.c Travaux de Génie Civil - Part à charge de la commune (L 2.05, art 73)</b> |             |
| Montant de génie civil déduit de la participation du privé                       | fr. 170'000 |
|  | 66%         |
| <b>2. Prestations de mandataires</b>   |             |
| Ingénieur civil, phase execution   | fr. 35'400  |
| Géomètre, implantation et cadastration   | fr. 7'500   |
| Servitude  | fr. 5'000   |
| Débours  | fr. 1'000   |
| <b>Total H.T</b>   | fr. 48'900  |
| <b>Part à charge de la commune (66%)</b>   | fr. 33'000  |
| <b>3. Divers et imprévus</b>   |             |
| Total H.T  | fr. 61'000  |
| <b>Part à charge de la commune (66%)</b>   | fr. 41'000  |

| <b>4. Coût total</b> |   |            |                |
|----------------------|---|------------|----------------|
|                      | TOTAL H.T.                                    | fr.        | 366'900        |
|                      | <b>Part à charge de la commune (66%)</b>      | <b>fr.</b> | <b>244'000</b> |
|                      | TVA 7.7 %                                     | fr.        | 25'700         |
|                      | <b>TOTAL commune T.T.C.</b>                   | <b>fr.</b> | <b>269'700</b> |
|                      |   |            |                |
|                      | <b>Solde disponible de taxes d'écoulement</b> | <b>fr.</b> | <b>66'000</b>  |
|                      | <b>Total net HT à amortir</b>                 | <b>fr.</b> | <b>178'000</b> |

#### 7. **Fixation dates des séances du conseil municipal**

- Lundi 10 septembre 2018 à 19h00 (Marcy et d'ores et déjà excusée)
- Mardi 16 octobre 2018 à 19heures - présentation budget (Claude est d'ores et déjà excusé)
- Mardi 6 novembre 2018 à 19h00 approbation budget
- Mardi 4 décembre 2018 à 19hh00

#### 8. **Divers**

Pas de divers.

Plus personne ne demandant la parole, M. Alain Hutin clôt la séance à 19h30.